

## DEMANDE DE SABBATIQUE POUR UNE PÉRIODE DE SIX (6) MOIS

**Pour toute question relative au présent formulaire ou à la façon de procéder, veuillez communiquer avec le Décanat de la gestion académique (dga@uqo.ca).**

**Pour être éligible à un sabbatique, la professeure, le professeur régulier doit :**

a) Admissibilité à un premier (1<sup>er</sup>) sabbatique

Pour être admissible à un premier (1<sup>er</sup>) sabbatique, d'une durée de six (6) mois, la professeure, le professeur doit :

- 1) avoir obtenu la permanence avant ou à la date du début du sabbatique;
- 2) être détentrice, détenteur d'un doctorat et avoir au moins six (6) ans d'expérience à titre de professeure, de professeur, ou de chercheure, de chercheur à temps plein dans une université reconnue ou une institution équivalente, dont au moins quatre (4) années consécutives à titre de professeure, de professeur à l'Université;

ou

Ne pas être détentrice, détenteur d'un doctorat et avoir au moins neuf (9) années d'expérience, dont six (6), à titre de professeure, de professeur, chercheure, chercheur à temps plein dans une université reconnue ou une institution équivalente, incluant au moins quatre (4) années consécutives à titre de professeure, de professeur à l'Université;

ou

appartenir à la catégorie III ou IV de l'échelle de traitement et avoir au moins quatre (4) années d'expérience consécutives à titre de professeure, de professeur à l'Université;

b) Admissibilité à un autre sabbatique.

### **Sabbatique de six (6) mois**

Pour un sabbatique de six (6) mois, avoir au moins quatre (4) années d'expérience à titre de professeure, de professeur à l'Université depuis le début de son dernier sabbatique ou perfectionnement. La professeure, le professeur qui se prévaut de ce sabbatique de six (6) mois compte pour une professeure, un professeur aux fins du calcul du nombre total de professeures, de professeurs annuellement en perfectionnement ou en sabbatique prévu à la clause 15.03.

c) Prolongation

Un congé sans solde, un congé de maladie de plus de six (6) mois ou un congé parental prévu à la clause 20.15 se prolongeant au-delà d'un (1) an après la naissance de l'enfant allonge la période d'expérience nécessaire.

d) Autres conditions

Dans tous les cas de sabbatique, la professeure, le professeur doit :

- 1) Avoir un programme jugé acceptable selon la politique établie en 15.01;
- 2) Avoir fait une demande de bourse, traitement ou subvention à un organisme extérieur à l'Université à moins que la professeure, le professeur déclare qu'à sa connaissance de telles bourses sont inexistantes ou inaccessibles dans le champ des activités de son sabbatique;
- 3) Avoir une recommandation favorable de son assemblée départementale.

e) Vacances

Le sabbatique d'une durée de six (6) mois inclut la moitié de la période de vacances, comme prévu à la clause 15.18.

N.B. Les pièces mentionnées en d) Autres conditions - 2) et 3) doivent accompagner la demande du professeur.

À son retour de sabbatique, lors de l'adoption de sa tâche par l'assemblée départementale, la professeure, le professeur doit soumettre à cette dernière un rapport écrit sur ses activités liées au projet de sabbatique. La directrice, le directeur de département en transmet copie à la vice-rectrice, au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

La professeure, le professeur en sabbatique se consacre à temps plein aux activités prévues dans le cadre de son sabbatique.

Décembre 2024

**DEMANDE DE SABBATIQUE**

**N.B. Vous n'êtes pas assujetti à une limite d'espace.**

---

**I. IDENTIFICATION DE LA PROFESSEURE, DU PROFESSEUR**

---

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

---

**II. OBJECTIFS DU SABBATIQUE (veuillez cocher la ou les cases appropriées)**

---

**Chercher un complément de formation (études supérieures, stages dans un centre d'études et de recherche)**

Préciser :

- le complément de formation recherché \_\_\_\_\_
- l'institution \_\_\_\_\_
- l'endroit \_\_\_\_\_

**Consacrer plus de temps à la production scientifique, littéraire ou artistique (préparation d'un volume, intensification d'un travail de recherche fondamentale ou appliquée, consultation ou expertise)**

Préciser : \_\_\_\_\_

**Faire connaître l'Université à titre de professeure invitée, professeur invité dans une autre université**

Préciser :

- l'Université \_\_\_\_\_
- l'endroit \_\_\_\_\_

**Acquérir une expérience pratique ou professionnelle en rapport avec son domaine académique en vue de remplir plus adéquatement ses fonctions de professeure, professeur**

Préciser : \_\_\_\_\_

---

**III. DURÉE DU SABBATIQUE**

---

Le sabbatique d'une durée de six (6) mois débute entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> juillet suivant la décision de la ou du VRER ou le 1<sup>er</sup> janvier comme prévu à la clause 15.06

**Période de six (6) mois**

du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
j/m/a j/m/a

---

**IV. DESCRIPTION DU PROJET DE SABBATIQUE**

---

**Décrire votre projet de sabbatique en spécifiant :**

- les objectifs recherchés
- les moyens envisagés pour réaliser ces objectifs

---

**V. PERTINENCE DU PROJET DE SABBATIQUE**

---

- à votre plan de carrière comme professeure, professeur à l'UQO
- aux orientations et au plan de développement de l'UQO relatif au secteur disciplinaire d'intervention de la professeure, du professeur en matière d'enseignement et de recherche

---

**VI. INCIDENCE DU PROJET DE SABBATIQUE POUR L'UNIVERSITÉ ET POUR LE DÉPARTEMENT (SELON LA PROFESSEURE, LE PROFESSEUR)**

---

**Faire état des retombées attendues de votre projet de sabbatique (diplomation, complément de formation, publication, communication, nouveau créneau de recherche, etc., :**

**Expliquer les retombées de votre sabbatique :**

- 1) sur le développement de votre discipline à l'Université
- 2) sur la création éventuelle de nouveaux programmes
- 3) sur l'amélioration des programmes existants

---

**VII. SIGNATURE DE LA PROFESSEURE, DU PROFESSEUR**

---

-----  
Signature Date

---

**VIII. AVIS DU DÉPARTEMENT (À REMPLIR PAR LA DIRECTRICE, LE DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT)**

---

**Nombre de projets recommandés par le Département (sabbatique et perfectionnement) :**

**Ordre de priorité du projet :**

---

**IX. SIGNATURE DE LA DIRECTRICE, DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT**

---

-----  
Signature Date

Décanat de la gestion académique  
Décembre 2024

## SABBATIQUE

## Estimation des dépenses donnant droit à un remboursement en vertu de l'article 15.09

Cette annexe doit être remplie par la professeure, le professeur. Tout montant susceptible d'être réclamé en cours de sabbatique selon les dispositions de la convention collective doit être indiqué. Toute erreur ou imprécision peut entraîner pour la professeure, le professeur des retards importants dans le remboursement de ses dépenses.

Prière de joindre les pièces explicatives dans la mesure du possible. Veuillez noter que selon la Politique interne des frais de voyage et de représentation de l'UQO, les billets d'avion et de train peuvent être acquis par internet.

I. FRAIS DE SCOLARITÉ<sup>1</sup> (15.09 A)Coûts prévus  
(à remplir par  
le professeur)

L'Université rembourse à la professeure, au professeur, sur présentation de pièces justificatives originales et jusqu'à concurrence de cinq mille dollars (5 000\$), ses frais de scolarité dans une institution reconnue et acceptée avec le projet de la professeure, du professeur à la condition que ces études conduisent à un diplôme ou à une attestation d'études.

 \$
II. CRÉDITS ALLOUÉS DE BASE<sup>2</sup> (S'APPLIQUE À TOUTES LES PROFESSEURES, TOUS LES PROFESSEURS) (15.09 B)

Pour un sabbatique d'une période de six (6) mois, l'Université rembourse à la professeure, au professeur, sur présentation de pièces justificatives originales, des frais de voyage (frais de séjour et de déplacement et, le cas échéant, d'entreposage et de transport d'effets personnels) jusqu'à concurrence de mille cinq cents dollars (1 500\$) par sabbatique.

Les frais de voyage incluent les frais d'inscription à des congrès, des colloques et des conférences.

 1500,00\$
III. CRÉDITS ALLOUÉS SUPPLÉMENTAIRES<sup>3</sup> POUR UN SÉJOUR À L'EXTÉRIEUR DE GATINEAU OU DE SAINT-JÉRÔME (15.09 C)

- Séjour **d'au moins six (6) mois consécutifs** dans un lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme *tout en restant au Canada* (15.09 c-1)

L'Université rembourse à la professeure, au professeur, sur présentation de pièces justificatives originales, ses frais de déplacement, soit un aller-retour à ce lieu, et ce, au prix d'un billet en classe économique.

- Séjour **d'au moins six (6) mois consécutifs** dans un lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme, *dans un pays autre que le Canada* (15.09 c-2).

L'Université rembourse à la professeure, au professeur, sur présentation de pièces justificatives originales, ses frais de déplacement, soit un aller-retour à ce lieu, et ce, au prix d'un billet en classe économique, ainsi que les frais de voyage (frais de séjour et de déplacement et, le cas échéant, d'entreposage et de transport d'effets personnels) jusqu'à concurrence de trois mille (3 000 \$) dollars.

Le cas échéant, l'Université rembourse également à la professeure, au professeur, sur présentation de pièces justificatives originales, les frais de déplacement de sa conjointe, son conjoint et de ses enfants à charge<sup>4</sup>, soit un aller-retour au lieu de séjour de la professeure, du professeur, au prix d'un billet en classe économique par personne, à la condition que le séjour de la professeure, du professeur, de sa conjointe, son conjoint et de ses enfants à charge soit d'au moins six mois consécutifs.

Identification du lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme (veuillez remplir l'annexe III)

Prévisions des frais de déplacement

professeur :  \$

conjoint :  \$

enfant(s) :  \$

Indiquer le nombre d'enfants<sup>4</sup> :

et leur âge :

Crédits alloués supplémentaires prévus :  \$

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Crédits alloués de base<sup>2</sup> prévus  \$

<input type="text"/>
----------------------

<sup>1</sup> Les frais de scolarité et de déplacement ci-haut mentionnés ne doivent pas avoir été identifiés dans une bourse reçue par le professeur.

<sup>2</sup> Les crédits alloués de base (frais de voyage) (frais de séjour et de déplacement et, le cas échéant, d'entreposage et de transport d'effets personnels) seront remboursés sur présentation de pièces justificatives originales.

<sup>3</sup> Les crédits alloués supplémentaires (frais de déplacement) sont remboursés au taux fixe ou au kilomètre selon les tarifs en vigueur au moment du déplacement. Cependant, les crédits alloués supplémentaires (frais de déplacement) de plus de quatre cents (400) kilomètres entre l'Université et le lieu principal du sabbatique sont remboursés jusqu'à concurrence de la valeur du billet d'avion classe économique.

<sup>4</sup> Est considéré à charge un enfant de moins de 18 ans, un enfant de moins de 21 ans aux études postsecondaires dans une institution reconnue ou quel que soit son âge, un enfant qui a été frappé d'invalidité totale alors qu'il satisfait à l'une ou l'autre des conditions précédentes et est continuellement demeuré invalide depuis cette date.

III. CRÉDITS ALLOUÉS SUPPLÉMENTAIRES <sup>2</sup> POUR UN SÉJOUR À L'EXTÉRIEUR DE GATINEAU OU DE SAINT-JÉRÔME (15.09 c)

- Séjour d'au moins quatre (4) mois consécutifs mais moins de six (6) mois dans un lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme, *tout en restant au Canada* (15.09 c-3)

L'Université rembourse à la professeure, au professeur, sur présentation de pièces justificatives originales, ses frais de déplacement, soit un aller-retour à ce lieu, et ce, au prix d'un billet en classe économique.

- Séjour d'au moins quatre (4) mois consécutifs mais moins de six (6) mois dans un lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme, *dans un pays autre que le Canada* (15.09 c-4)

L'Université rembourse à la professeure, au professeur, sur présentation de pièces justificatives originales, ses frais de déplacement, soit un aller-retour à ce lieu, et ce, au prix d'un billet en classe économique ainsi que des frais de voyage (frais de séjour et de déplacement et, le cas échéant, d'entreposage et de transport d'effets personnels) jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$). La professeure, le professeur peut se prévaloir de cette disposition tout au plus à deux (2) reprises en cours de sabbatique.

Identification du lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme (veuillez remplir l'annexe III)

--

<b>Crédits alloués supplémentaires<sup>2</sup> prévus :</b>	\$
<b>Crédits alloués de base <sup>1</sup> prévus</b>	\$

IV. TOTAL DES FRAIS PREVUS POUR LE SABBATIQUE

	\$
--	----

**SABBATIQUE**  
*Revenus d'autres sources*

**La présente annexe doit être remplie par toute professeure, tout professeur faisant une demande de sabbatique. La professeure, le professeur doit remplir, selon le cas, la section A ou la section B.**

**SECTION A**

Veillez attester qu'une demande de bourse, traitement ou subvention à un organisme extérieur à l'UQO a été faite **en joignant copie de toute demande ainsi que copie de la réponse obtenue ou en précisant ci-dessous qu'une réponse est à venir**. Veuillez compléter les informations suivantes **pour chaque bourse, traitement ou subvention demandée** :

- importance de la bourse, traitement ou subvention demandée;
- provenance de la bourse, traitement ou subvention demandée;
- bourse, traitement ou subvention obtenue, refusée ou réponse à venir.

**N.B.** La professeure, le professeur qui n'a pas obtenu de réponse à sa demande de bourse, traitement ou subvention lors de la soumission de sa demande de sabbatique, doit transmettre copie de la réponse obtenue au Décanat de la gestion académique le plus tôt possible.

**SECTION B**

Je déclare qu'à ma connaissance aucune bourse, traitement ou subvention n'existe ou n'est accessible dans le champ des activités de mon sabbatique.

-----  
Signature de la professeure, du professeur

-----  
Date

**NOTA BENE**

La professeure, le professeur ne peut accepter durant son sabbatique aucune rémunération autre que celle provenant d'un revenu d'appoint (bourse(s), traitement(s) ou subventions(s) extérieurs) obtenus selon le cas en vertu de la clause 15.17-d-2) et telle que décrite dans le formulaire de demande transmis à la vice-rectrice, au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

Exceptionnellement, la professeure, le professeur pourra accepter durant son sabbatique des honoraires pour des activités occasionnelles telles que conférence, séminaire, etc.

## SABBATIQUE

*Identification par la professeure, le professeur d'un lieu de sabbatique à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme lorsque le séjour de la professeure, du professeur est d'au moins quatre (4) mois consécutifs.*

**La professeure, le professeur complète cette annexe  
en autant qu'elle, qu'il se prévaut  
des dispositions définies en III de l'annexe I.**

Lieu retenu par la professeure, le  
professeur comme lieu de  
sabbatique à l'extérieur de  
Gatineau ou de Saint-Jérôme: \_\_\_\_\_

Veillez indiquer par écrit quels sont les motifs qui vous conduisent à retenir ce lieu comme lieu du sabbatique et ce, en connexion avec les objectifs prioritaires que vous vous êtes fixés et que vous voulez atteindre en cours de sabbatique, lesquels objectifs sont clairement identifiés dans votre demande.

## SABBATIQUE

*Utilisation que la professeure, le professeur entend faire, en cours de sabbatique, de son bureau et des technologies normalement à sa disposition (à titre indicatif)*

La professeure, le professeur voudra bien indiquer à quelle fréquence il entend occuper son bureau en cours de sabbatique :

Fréquence d'occupation du bureau

pas du tout

à l'occasion

régulièrement

La professeure, le professeur voudra bien préciser les technologies (autres que le téléphone et l'ordinateur) normalement à sa disposition et qu'il désire utiliser également en cours de sabbatique :